

## Soutien financier à l'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL)

**Pilote :** Direction de  
l'Habitat

### Cadre légal et réglementaire

- ✓ Décision n°45 de la Commission Permanente du 22 février 2012 relative au soutien financier du Département aux actions de l'ADIL pour l'exercice 2012
- ✓ Délibération de la du Séance Plénière du 29 juin 2012 approuvant le 5<sup>ème</sup> PDALPD 2011-2015 et le cofinancement Etat/Département de la mission d'animation confiée à l'ADIL

### Définition

- ✓ Association loi 1901 qui informe et conseille les particuliers et les professionnels sur tous les types de logements : locatif, accession, copropriété, urbanisme ou fiscalité immobilière
- ✓ ADIL Réunion créée le 19 août 1987 sous l'impulsion du Département qui en est membre de droit et en assure la Présidence

### Objectifs

Définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement

### Caractéristiques

#### Public :

- ✓ Particulier souhaitant des informations pour réaliser un projet de location, d'acquisition, de construction ou d'amélioration de son logement
- ✓ Professionnel souhaitant se former et s'informer sur le logement

### Mise en œuvre/Procédures

- ✓ Service de proximité décentralisé destiné au grand public : conseil et information dans le domaine juridique, financier et fiscal, par le biais de permanences gratuites et décentralisées dans l'ensemble des communes de l'île.
- ✓ Missions d'aide aux partenaires pour mettre en œuvre ou faire évoluer leurs politiques en matière de logement et d'habitat : formation, observation, réflexion et expertise

*Les conseils et informations du public sur le logement font partie des priorités politiques de la collectivité qui souhaite favoriser le parcours résidentiel des réunionnais*

